

**M. FOURNY À M. MARCOURT,
VICE-PRESIDENT ET MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE
EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES
NOUVELLES,
SUR
« LE RÔLE DU SECTEUR DE LA
CONSTRUCTION DANS LA MISE EN
OEUVRE DU 6ÈME PÔLE DE
COMPÉTITIVITÉ »**

M. Fourny (cdH). Madame la Présidente, Monsieur Le Ministre, Chers collègues, on le sait, la DPR prévoit la mise en place d'un 6ème pôle de compétitivité consacré aux «nouvelles technologies environnementales». Comme vous avez déjà pu l'expliquer, celle-ci devra respecter les mêmes critères de qualité et d'exigence que ceux mis en place pour obtenir les cinq premiers pôles de compétitivité avant de pouvoir labelliser son premier appel à projet (ou plutôt avant de rejoindre le prochain appel à projets de l'ensemble des pôles). L'aspect essentiel du Plan Marshall (1er du nom comme 2.Vert) est bien sûr sa volonté de mobiliser d'importants moyens sur un nombre restreint d'objectifs prioritaires clairement définis et de politiques structurantes et hiérarchisées. Et non pas de se disperser dans d'innombrables «mesurettes» et saupoudrages.

C'est bien pour cela qu'il est si important de s'assurer que la mise en oeuvre du 6ème pôle respecte parfaitement les contraintes de rigueur déjà établies avec succès pour les 5 premiers pôles.

Pour être validés, les pôles doivent donc être créés selon une procédure scientifique et objective menée par un jury indépendant. Et ils doivent regrouper des entreprises, des centres de formation, des unités de recherche afin de concentrer les moyens et les énergies sur les secteurs d'activité où la Région wallonne est (ou peut) devenir *leader* au niveau européen ou mondial.

En ce qui a trait au 6ème pôle, il faut bien reconnaître que la notion de «nouvelles technologies environnementales», paraît plus large et transversale que les 5 autres secteurs d'activités retenus pour les 5 autres pôles. De nombreux acteurs économiques peuvent ainsi s'y retrouver, que ce soit l'Industrie technologie, le secteur énergétique, la chimie «verte», les entreprises actives en matière de dépollution et de réhabilitation, sans oublier le secteur de la construction.

Afin d'être correctement validé, ce 6ème pôle devra pourtant présenter des projets concrets et se concentrer sur un secteur bien déterminé et véritablement porteur. Il lui faudra dès lors fédérer plusieurs initiatives dans une seule thématique et, par conséquent, parvenir à faire se concerter et se coordonner de nombreux acteurs.

Plusieurs de ceux-ci ont déjà déposé des notes

d'orientation et des propositions auprès de votre Cabinet. Le secteur de la construction a été particulièrement proactif et semble vouloir agir comme « fédérateur » des divers projets et acteurs. Il est vrai qu'il y a un gisement de possibilités très concrètes et immédiatement développables en matière d'éco-construction, en lien direct avec l'alliance emploi-environnement que nous souhaitons mettre en oeuvre. Je ne crois d'ailleurs pas nécessaire de rappeler l'état de l'habitat en Wallonie pour souligner à quel point beaucoup de choses peuvent être faites à ce niveau. D'ailleurs, d'après une étude du ministère français de l'économie, ce sont près de 20 à 30% des technologies environnementales qui concerneraient la construction.

Face à de tels constats, quelle est votre analyse du démarrage du 6ème pôle? Où en êtes-vous aujourd'hui?

Les multiples acteurs du dossier sont-ils parvenus à se fédérer afin de vous proposer des projets concrets et pertinents? Si oui, quels sont-ils et quelles sont les échéances suivantes? Alors qu'on pouvait redouter une thématique trop large et transversale, le 6ème pôle parviendra-t-il à se mettre bientôt en route avec des objectifs clairs?

Même si l'initiative et la définition des actions et du mode de fonctionnement doivent revenir au secteur lui-même, vous avez également un rôle essentiel à jouer en tant que Ministre responsable, de quelle manière avez-vous pu intervenir dans ces dossiers afin d'optimiser la coopération entre les acteurs, afin de donner les impulsions nécessaires, afin de faciliter le démarrage du pôle et la validation de projets précis?

Enfin, partagez-vous mon avis sur le rôle central et fédérateur que peut jouer dans ce dossier le secteur de la construction? Sera-t-il le cas? N'est-ce pas par ce biais qu'on peut trouver les gisements les plus concrets pour le développement de ces « nouvelles technologies environnementales »? Bref, pouvez-vous déjà nous en dire plus sur la forme précise que prendra ce 6ème pôle de compétitivité sur le type de projets qu'il pourrait développer lorsqu'ils seront validés et sur le rôle que le secteur de la construction pourra y jouer?

Mme la Présidente. La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. Vous l'avez relevé dans votre question, l'équation à la base de la mise en oeuvre du 6ème pôle comprend deux termes: le respect de l'exigence de rigueur et des contraintes formelles imposés aux cinq premiers pôles d'une part et, de l'autre, l'organisation d'une matière *a priori* plus complexe car nécessairement transversale et participant pour partie de domaines potentiellement traités par ailleurs. C'est pourquoi j'ai décidé d'avancer sur ce dossier

d'une manière identique à la création des autres pôles de compétitivité tout en ajoutant un important volet de concertation préalable au lancement d'appels à projets.

Alors aujourd'hui on finalise les termes de l'étude qui permettrait d'esquisser les contours du 6ème pôle. Cette étude sera conduite par les professeurs Henri Capron (ULB) et Alain Schoon (FUCAM), dans l'équilibre de notre pays, afin tout à la fois de garantir la continuité de la méthodologie utilisée précédemment et d'intégrer les aspects relatifs aux nouvelles technologies vertes. Par ailleurs, le cahier des charges de l'étude insiste sur la nécessité d'une enquête de terrain menée auprès de tous les secteurs et sous-secteurs susceptibles de participer à l'appel à constitution du pôle.

Je tiens d'ailleurs à indiquer que, pour moi, malgré la particularité d'avoir généré un 6ème pôle dans la déclaration de la politique régionale, il ne faut pas que cette déclaration vici fondamentalement le fait que cela doit venir du terrain. On peut accompagner et l'étude ici en est l'expression puisque j'ai pris l'initiative d'esquisser les contours, mais les contours eux-mêmes, ce sera d'une part aux industriels qui sont le moteur dans les pôles de compétitivité et au jury de s'expliquer et ce ne sera pas une décision de nature politique.

Vous avez abordé un sujet qui est cher à notre coeur à tous, c'est le secteur de la construction. Je vous confirme qu'à titre personnel mais aussi au travers de mes collaborateurs, nous nous sommes entretenus à plusieurs reprises avec les représentants de ce secteur de même qu'avec les autres secteurs potentiellement intéressés tels ceux des énergies renouvelables, de la chimie verte, des applications électromécaniques et d'autres comme la construction. La construction a un rôle clairement identifié dans l'alliance emploi-environnement puisque c'est l'efficacité énergétique dans le bâti. Pour moi, *a priori*, il est clair que la construction peut, doit jouer un rôle ou devrait jouer un rôle dans ce nouveau pôle. Il est important toutefois qu'on puisse déterminer avec le secteur, quelles sont les activités qui doivent répondre d'une part aux critères d'innovation et d'autre part, à l'internationalisation qui est au coeur de la logique des pôles.

Nous voulons aller vite en besogne et j'entends qu'on puisse arriver d'ici la fin de l'année, arriver à avoir tous les éléments pour lancer cette opération au début de l'année 2010. J'ai rencontré hier, à leur demande, les Présidents des cinq pôles de compétitivité existants qui ont évidemment posé les questions de, à partir du moment où un 6ème pôle intervient, quel est l'impact que cela a sur nous? Je tiens à dire, et ce n'était pas dans mon projet de réponse puisque c'est hier soir que j'ai eu le plaisir de les rencontrer mais d'une grande volonté de collaborer à ce 6ème pôle et de voir comment on peut structurer et je dirais que tout le monde a dit «évidemment, le secteur de la construction a un

rôle. Il aura un rôle dans l'alliance emploienvironnement.

Je dirais qu'aujourd'hui, c'est plutôt au secteur de la construction lui-même de dire « que voulons-nous faire dans ce pôle ? ». Je pense qu'il faut toujours rappeler que faire partie d'un pôle est une notion d'exigence plutôt que de «Mistercash». Ce n'est pas un endroit où on appuie sur un bouton pour obtenir de l'argent mais c'est endroit où on se plie à des contraintes souvent importantes d'accord avec d'autres entreprises, des grandes entreprises, d'accord avec des centres de recherche universitaires ou non, d'accord avec des centres de formation pour porter des projets dans la durée et cela demande un investissement important. Je pense que ceux qui veulent s'inscrire sont les bienvenus mais qu'il faut leur dire que c'est quelque chose d'exigent pour avoir les critères de qualité que nous voulons toujours garder à l'avenir pour ces différents pôles.

Mme la Présidente. La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). Je remercie M. le Ministre pour la réponse qu'il apporte et la proactivité dont il fait preuve dans ce dossier pour essayer d'avancer rapidement, ce qui est important en matière de création d'emplois durant cette période de crise.